

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/01/2016

Réception par le Prefet : 26/01/2016

Publication : 29/01/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-1-3-3

Séance du vendredi 22 janvier 2016

CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE - TRANSPORTS COMPLÉMENTAIRES LOCAUX : ACTUALISATION DES CONVENTIONS FINANCIÈRES ET DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Présidence de : M. Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES : M. HEMEDINGER, Mme LUTENBACHER, M. STRAUMANN Président du Conseil Départemental.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHELLENBERGER donne procuration à M. HABIG.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports non urbains de personnes ;
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 10 novembre 2000 relative à la mise en place et au financement de services complémentaires au réseau départemental des transports collectifs ;
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des Contrats de Territoires de Vie de deuxième génération ;
- VU la délibération n° CG-2015-1-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019 ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CP-2013-9-5-9 de la Commission Permanente du 4 octobre 2013 relative à l'approbation de vade-mecum dans le cadre de la deuxième génération de Contrats de Territoires de Vie ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention de délégation de compétence avec la Communauté de Communes de Thann et Cernay, selon le modèle joint et autorise le Président du Conseil départemental à la signer et à opérer des modifications mineures le cas échéant ;
- approuve les conventions financières avec les Communautés de Communes listées ci-après, selon les modèles joints et autorise le Président du Conseil départemental à les signer et à opérer des modifications mineures le cas échéant :
 - Communauté de Communes du Pays de Brisach ;
 - Communauté de Communes de la Vallée de Munster ;
 - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ;
 - Communauté de Communes du Val d'Argent ;
 - Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ;
 - Communauté de Communes d'Altkirch ;
 - Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth ;
 - Communauté de Communes de la Largue ;
 - Communauté de Communes du Jura Alsacien ;
 - Communauté de Communes Ill et Gersbach ;
 - Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ;
 - Communauté de Communes Eссор du Rhin ;
 - Communauté de Communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux ;
 - Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ;
 - Communauté de Communes de Thann et Cernay ;
 - Communauté de Communes de la Vallée de St Amarin.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité